

## ANNEXE III

**Actions et délais maximum visés à l'article 4.**

<b>OBJET</b>		<b>ZONE IIa</b>	<b>ZONE IIb</b>
		<b>Délais</b>	<b>Délais</b>
Panneaux	R167 §3		2 ans

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 6 juillet 2021 relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochées et éloignée des ouvrages de prise d'eau souterraine dénommés « Bernihé puits n°1, drains 1 et 2 », « Mochamps puits n°2 » et « Foulon » sis sur le territoire de la commune de Libramont.

Namur, le 6 juillet 2021.

La Ministre de l'Environnement,

C. TELLIER